



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le 06 MARS 2019

O → GG  
C → GG  
LLT  
Mairie d'Elven BN  
Courrier arrivé le : DJ  
08 MARS 2019

Monsieur Gérard GICQUEL  
Maire d'ELVEN  
Place de Verdun  
BP 9  
56250 ELVEN

Dossier suivi par :  
Simon CHEVILLARD – Poste : 50.23  
Mail : [simon.chevillard@morbihan.fr](mailto:simon.chevillard@morbihan.fr)

**Objet : Révision du P.L.U.**  
Réf. : 2019/094 - SC/SS

Monsieur Le Maire,

*Cher Gérard,*

Par courrier en date du 20 novembre 2018, vous m'avez transmis le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Ce projet appelle les observations suivantes de la part du Département :

OAP n°3 « Le Bourbasquet » : la modification du carrefour sur la Route Départementale devra être soumise à un avis technique.

OAP n°5 « Kerguelion » : l'accès sur la Route Départementale sera soumis à un avis technique et à une permission de voirie.

OAP n°8 « Moulin du Garff » : l'accès sur la Route Départementale sera soumis à un avis technique et à une permission de voirie.

OAP n°14 : « Extension du Parc d'Activités Economiques Lambous-Gohelis » : La création du nouveau carrefour sera soumise aux sentiers techniques départementaux (gestionnaires de voirie) et à un avis technique. Les traversées piétonnes seront à déplacer sur les carrefours aménagés afin d'être sécurisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

  
François GOULARD